



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION N°DEL2022-078

Cession d'une parcelle rue de Penthièvre (Urbanisme)

3.21

Rapporteur : Jean-Michel POISSON

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice | 39 |
| Nombre de présents | 32 |
| Nombre de pouvoirs | 6 |
| Votants | 38 |

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Aissa HIRTI, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Josette PHILIPPE, Jacques ALIM, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMEN, Pascal ROSSION, Cherif DERBALI, Chantal DESEYNE, François JAGUIN, Héléne BARBE, Alain GUENZI, Valérie VERDIER, Christine PICARD, Arnaud DAUTREY, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Nelson FONSECA, Yucel KISA, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Était absente non excusée

Lucie BROTIN

Pouvoirs

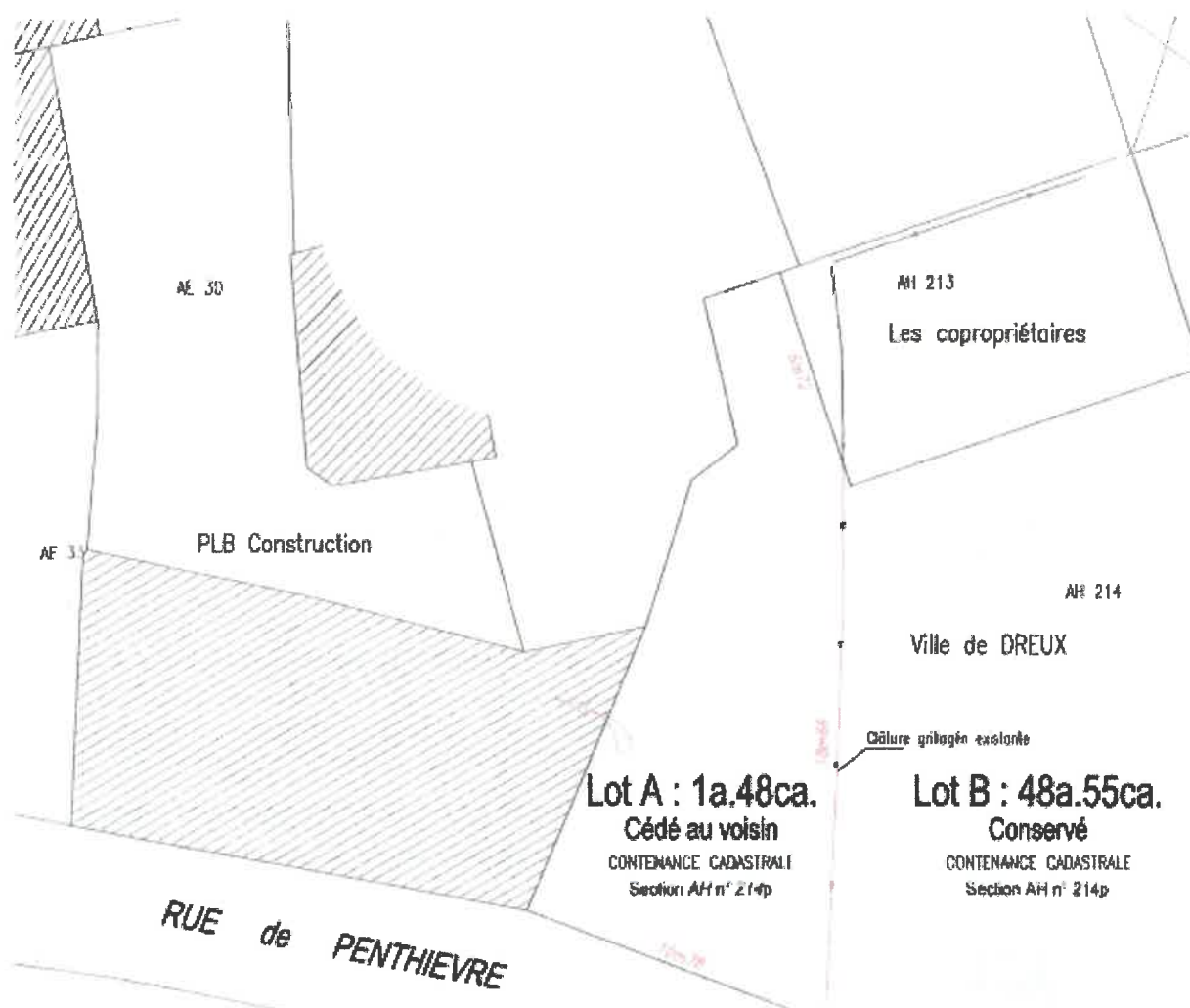
Fouzia KAMAL donne procuration à Josette PHILIPPE, Mariam CISSE donne procuration à Sébastien LEROUX, Talal ABDELKADER donne procuration à Christine PICARD, Amber NIAZ donne procuration à Silvia COUSIN, Huguette POISSON donne procuration à Jean-Michel POISSON, Laurent FONTAINE donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Yucel KISA

Par courrier en date du 10 mai 2021, la SCI PLB Constructions a sollicité la Ville de Dreux afin d'acquérir une partie de la parcelle AH 214, pour une superficie de 148 m², sise rue de Penthièvre, afin de pouvoir réaliser des places de stationnement pour un immeuble construit au 19 rue de Penthièvre.

Cette partie de parcelle est déjà utilisée comme places de stationnement et il s'agit ici de régulariser une situation existante (Lot A sur le plan ci-dessous).



La partie de parcelle à céder est classée en zone N, et est donc inconstructible.

Après avis des Domaines en date du 24 mars 2022 une offre a été formulée au gérant de la SCI PLB Constructions à un montant de 4 736 € (32 €/m²), qui a été acceptée par courrier reçu le 12 mai 2022. Dans ce même courrier, la SCI PLB Constructions a accepté de prendre à sa charge :

- Les frais de géomètre nécessaire à la division de la parcelle AH214,
- Les frais de clôture pour la partie divisée.

Vu l'avis favorable à l'unanimité moins deux abstentions de la commission services techniques et action cœur de ville, aménagement du territoire et grands projets ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Jean-Michel POISSON,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité

- Approuve les modalités de cette transaction à conclure entre la Ville de Dreux et la SCI PLB CONSTRUCTIONS pour un montant de 4 736 € pour une superficie de 148 m,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou courrier lié à la division foncière,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir à la signature du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir par le notaire désigné par la Ville et le cas échéant par le notaire désigné par l'acquéreur,
- Dit que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et affichage le 30 juin 2022



**Le Maire,
Conseiller régional,**


Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20220629-DEL2022-078-DE
Date de télétransmission : 01/07/2022
Date de réception préfecture : 01/07/2022